



Conférence annuelle du Groupe des 78 sur les politiques publiques 2025

Redéfinir le développement dans le nouvel ordre mondial

Résumé des recommandations

Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://group78.org/group-of-78-2025-conference-report-now-available/>

Remettre les objectifs de développement durable (ODD) sur la bonne voie et l'engagement futur du Canada en matière de développement

1) Le développement international et les inégalités croissantes sont relégués au second plan. Les organisations de la société civile (OSC) doivent modifier leur discours sur les enjeux du développement. **Il est essentiel qu'elles formulent une vision positive et constructive de l'avenir et se mobilisent sur la scène politique canadienne pour la mettre en œuvre.** Les OSC doivent se poser les questions suivantes : Quelle vision avons-nous du monde d'après 2030 ? À quoi ressemblera-t-elle et comment élaborer une feuille de route pour y parvenir ?

2) **La communauté de l'aide internationale et de l'aide humanitaire doit déployer des efforts concertés pour que la voix et la proposition de valeur de ce secteur soient représentées à chaque table, forum, réunion et conférence où le rôle du Canada à l'échelle internationale est discuté et décidé.** Elle doit : peaufiner et harmoniser ses arguments et récits; se joindre aux efforts de coalition; élaborer des solutions; utiliser les médias numériques pour communiquer quotidiennement ou hebdomadairement avec les influenceurs et les décideurs; publier des tribunes et des analyses sur toutes les annonces de politiques relatives au secteur; créer et entretenir un réseau d'experts médiatiques disponibles à court préavis; prendre la parole lors des réunions des comités parlementaires; communiquer régulièrement avec les conseillers ministériels; faire pression pour obtenir des rôles de conférencier principal et d'orateur lors de réunions et de conférences; soumettre des recherches et des résumés; siéger aux comités de programmation des conférences; affirmer sa présence en tenant des kiosques et en organisant des activités parallèles lors des principales réunions et manifestations; inviter des personnes d'autres secteurs (sécurité, armée, économie, affaires, main d'oeuvre, gouvernement) à ses propres réunions et conférences.

3) **Le Canada doit aller de l'avant avec les recommandations formulées** dans le rapport de l'École des affaires internationales Norman Paterson. Le rapport en anglais « Moving the Needle » préconise notamment l'élaboration d'un nouveau cadre qui énonce clairement les principes et objectifs fondamentaux du Canada en matière de développement et d'engagement humanitaire, un cadre qui demeure un principe

directeur de l'égalité des sexes et qui met l'accent sur la protection des civils, la consolidation de la paix, la création d'écosystèmes propices au développement, un engagement soutenu envers la santé et l'éducation, et le renforcement des liens entre le commerce et le développement. Le Canada doit tirer parti de son influence en tant que président du G7 en 2025 et collaborer avec la présidence française en 2026 pour former et diriger un Groupe de travail du G7 sur les réponses internationales aux conflits, à la fragilité et au développement, et pour définir un nouveau cadre orientant son engagement dans les contextes fragiles, touchés par un conflit et en développement.

4) En tant que pays du G7, le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'experts africains présenté à la réunion du G20 , intitulé *Croissance, dette et développement : possibilités d'un nouveau partenariat africain* , publié en novembre 2025.

5) Le Canada devrait collaborer avec d'autres pays pour donner plus d'ampleur aux voix et aux connaissances des communautés autochtones, de les soutenir et de les mettre en pratique dans les projets de développement, tout en renforçant leurs langues et leur culture. Le Canada devrait également redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, tant au Canada qu'à l'étranger.

6) Le Canada devrait fournir un financement pour appuyer un groupe de travail scientifique indépendant chargé de réévaluer, de réorienter et de renforcer les objectifs de développement durable et d'élaborer des cibles post-2030, sous la direction de spécialistes du développement des universités de Guelph et d'Ottawa.

Redéfinir le financement du développement

7) Le Canada devrait collaborer avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les chercheurs d'autres pays afin de renforcer la capacité de l'État à reprendre le contrôle de l'allocation et de l'orientation des capitaux dans les économies nationales et les initiatives de développement. Le néolibéralisme a marginalisé les gouvernements, les réduisant à un rôle secondaire dans de nombreux pays.

8) Le Canada doit respecter les engagements pris lors de la réunion de Séville, en concrétisant ses intentions , en élaborant des politiques et en mobilisant des ressources au niveau national afin de tirer pleinement parti de son influence en tant que pays du G7 et de disposer des moyens nécessaires pour progresser sur les initiatives qu'il a défendues : la fourniture d'une assistance technique en matière de gestion de la dette par des approches telles que les échanges de dette contre développement ; la mise en œuvre de clauses de suspension dans les contrats de prêt actuels et futurs conclus avec des acteurs publics et privés afin d'aider les pays à gérer leurs obligations

de dette en période de crise ; ainsi que l'influence exercée sur la réforme des banques multilatérales de développement, en tirant parti de sa longue collaboration avec celles-ci ; et l'élargissement des droits de tirage spéciaux (DTS) au profit des pays en développement. Le Canada a déjà mené des initiatives en matière de gestion et d'allègement de la dette et devrait le faire à nouveau.

9) Une mesure essentielle pour améliorer la souveraineté économique nationale consiste à renforcer le rôle des banques publiques nationales de développement. Fort de son expérience et de ses antécédents dans ce domaine, le gouvernement canadien est bien placé pour aider les pays en développement à accomplir cette tâche et devrait le faire.

10) Le Canada doit instaurer une fiscalité équitable pour les plus hauts revenus et redistribuer les recettes afin d'en maximiser le bénéfice social, reconstruire son économie pour l'avenir et contribuer à la santé économique de ses partenaires internationaux. Il doit montrer l'exemple au monde entier en luttant contre le fléau des inégalités de richesse extrêmes.

11) Par ses politiques étrangères et intérieures, le Canada doit accélérer sa transition énergétique verte et abandonner son modèle économique extractif dépassé au profit d'un modèle fondé sur le savoir, les services et les énergies propres. Le Canada doit protéger les actifs et les ressources dont dépend sa richesse afin de continuer à contribuer au développement économique mondial. Il doit le faire pour son propre avenir et pour être considéré comme un partenaire international compétent et fiable, un exemple inspirant pour les autres économies extractives, et non un cas à éviter. De plus, l'aide canadienne, tant bilatérale que multilatérale, devrait soutenir les projets d'énergie propre, et non ceux qui reposent sur les combustibles fossiles. **Les groupes de la société civile et les autres acteurs doivent réaffirmer que la transition écologique est inévitable et plus abordable.**

12) Les projets d'aide étrangère du Canada qui travaillent avec les gouvernements des pays en développement, les associations d'entreprises, les syndicats et les établissements d'enseignement devraient tester des stratégies de création de richesse et d'emplois axées sur le capital humain, le développement des compétences, l'expertise locale et les alliances avec le secteur privé dans un éventail d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, afin de générer davantage d'emplois de haute qualité dans les industries existantes, en particulier dans les services, en Afrique, en Asie et dans les Amériques.

13) Dans le cadre du processus parlementaire, le Parlement canadien doit appuyer la Loi sur la finance alignée sur le climat (projet de loi S-238), un projet de loi parrainé par la sénatrice indépendante Rosa Galvez et réintroduit en octobre 2025. Ce projet de loi vise à responsabiliser les institutions financières canadiennes quant au respect des cibles de l'Accord de Paris, contribuant ainsi aux progrès du Canada en matière de transition énergétique verte. Cette obligation s'applique également aux investissements à l'étranger des institutions financières établies au Canada.

14) La communauté de l'aide internationale au Canada doit mener une campagne concertée et dynamique pour faire comprendre la valeur de l'Aide publique au développement (APD) à la population et au gouvernement canadiens. Elle doit insister pour que le Canada réaffirme son engagement à atteindre l'objectif des Nations Unies de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement dans tous les forums où le rôle du Canada dans le monde est discuté et défini. L'APD est une source de financement du développement stable et fiable depuis plusieurs décennies et doit demeurer un élément essentiel de cette stratégie.

Technologie : opportunités et menaces liées à l'intelligence artificielle (IA)

15) Le Canada devrait collaborer avec d'autres pays afin de renforcer le Pacte mondial des Nations Unies et ainsi maximiser les possibilités offertes aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PITRI) de développer leurs propres capacités en IA, d'appuyer les développeurs locaux, de créer de la valeur socio-économique et de garantir un accès abordable à l'IA pour leurs populations et leurs institutions. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au contrôle de l'IA par d'autres pays et des multinationales. Le Canada devrait adopter une position appropriée et prendre des mesures pour aider les PITRI à exercer un contrôle local sur les technologies et les systèmes d'IA.

16) Le Canada devrait collaborer avec d'autres organismes multilatéraux dont il est membre — le G7, le G20, l'APEC, l'ASEAN, l'OCDE, l'OMC — et avec certains dont il n'est pas membre — comme le bloc des BRICS — afin de promouvoir des politiques et des pratiques en matière d'IA qui maximisent les possibilités pour les pays à revenu faible et intermédiaire de développer leurs propres capacités en IA, de soutenir les développeurs locaux, de créer de la valeur sociale et économique et de garantir un accès local à l'IA ouvert et abordable.

17) Affaires mondiales Canada doit ouvrir une nouvelle fenêtre de programme pour élargir son soutien au renforcement des capacités en IA dans les pays partenaires prioritaires PITRIs, notamment en explorant l'accélération des développeurs locaux, la gestion durable de l'utilisation des terrains et les options d'IA-en-boîte et les services à moindre coût.

18) Le Centre de recherches pour le développement international doit recevoir du gouvernement du Canada des ressources financières suffisantes pour élargir ses partenariats de recherche sur les capacités et l'innovation en IA dans les pays à revenu faible et intermédiaire, en particulier en Afrique, et pour tester et adapter les approches locales d'accélération des développeurs et de gestion du cycle de vie des logiciels et d'IA-en-boîte.

19) Le Centre sur l'innovation en matière de gouvernance internationale (CIGI) doit recevoir du gouvernement du Canada des ressources financières suffisantes pour élargir ses recherches et son élaboration de politiques sur l'intelligence

artificielle en ce qui concerne la gouvernance mondiale et nationale et la gestion des risques liés à l'IA, les menaces à la démocratie et d'autres enjeux émergents, tels que la souveraineté numérique, un accès accru, des prix plus bas, le renforcement des développeurs locaux et le potentiel des modèles SLM.